



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Ghyslaine Eynard a donné pouvoir à Michel Légerot	Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	11.12.23		
Objet :	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Bouliste Thoroise		
Rapporteur	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° Acte	7.5.3		

Lors du conseil municipal de septembre dernier, a été acté le principe d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « La Boule Atomique d'Orange », pour soutenir les sportifs du territoire qui s'illustrent dans des compétitions et contribuent au rayonnement du village.

Les 13 et 14 juillet derniers, à Pontarlier un jeune Caderoussien a disputé les championnats de France minimes.

Une erreur a été commise dans la délibération quant au nom de l'association bénéficiaire. Il ne s'agit pas de l'association « La Boule Atomique d'Orange », mais L'Union Bouliste Thoroise, qui est le club sportif au sein duquel s'entraîne le jeune Caderoussien.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De rapporter la délibération n° 10.09.24 du conseil municipal du 24 septembre 2024.
- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'Union bouliste Thoroise.
- D'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65748.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 12 décembre 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

